

Mais ce ne fut qu'en 1818 que se levèrent les soldats de l'indépendance mexicaine; écrasée d'abord par les vieilles bandes castillanes, l'insurrection finit par triompher. Ce peuple des Indiens se précipita sur le palais du vice-roi et y planta le drapeau d'une nationalité nouvelle.

« Elle existe encore aujourd'hui et je demande qu'on ne la détruise pas. Une voix éloquente et applaudie nous disait hier qu'il avait fallu quatre siècles à la grande unité française pour se former. N'oublions pas qu'il y a cinquante ans à peine que le Mexique a essayé de se constituer, et nous attaquons ce jeune peuple.

« Je ne veux pas entrer dans le détail des déchirements du Mexique, mais il est certain que le gouvernement actuel a tous les caractères d'un gouvernement établi.

« Depuis que Juárez a succédé à Miramon, il est maître incontesté du pays. Donnez-lui le temps d'organiser son administration et il vous payera.

« Je ne veux pas examiner les documents communiqués, je n'aurais pas à cet égard les éléments de contrôle nécessaires; mais je ne doute pas que l'opinion publique en France ne soit favorable à cette nationalité qui ne demande qu'à se constituer librement. J'espère que la France ne perdra pas, par trop de précipitation, les sympathies qui lui sont acquises au Mexique, et ne compromettra pas ces grands principes qui sont, dans ce lointain pays, comme un écho de notre révolution de 1789.

M. le président fit observer qu'il avait commis une légère erreur: « Avant de donner la parole à M. Jubinal, j'aurais dû mettre en discussion un amendement présenté par MM. Favre, Hénon, Darimon, Picard et Ollivier. Je suis excusable, car ces messieurs ont beaucoup d'amendements. (On rit.)

« — Cela nous a permis, dit M. Jules Favre, d'entendre un très-long discours, qui a posé les bases de la discussion que je me propose d'engager devant la Chambre. »

Et il développe ainsi son amendement: « Je m'associe à l'expédition si elle est nécessaire, si elle est justifiée par des griefs suffisants, si derrière son but apparent elle n'a pas un but caché. Mais je crains qu'il ne résulte de documents déjà publiés que l'inquiétude de M. Jubinal n'ait que trop de raisons d'être.

« Et d'abord, la France ne va pas seule au Mexique, elle y va avec deux alliés, et il est possible que dans l'exécution de cette entreprise à trois, l'unité de but ne soit pas toujours respectée.

« Ensuite, il est incontestable que les griefs articulés par nos agents ne sont pas les seuls, et je ne puis rester indifférent quand j'entends proclamer de tous côtés qu'il est question de remplacer par une monarchie le gouvernement établi.

« Je n'ai rien à dire de l'état intérieur du Mexique: il est assurément mauvais; le Mexique a été longtemps livré à de cruels déchirements. Il est certain, toutefois, que la situation s'était améliorée depuis dix-huit mois. En effet, un gouvernement s'est établi en opposition avec le parti militaire et clérical, et il n'est pas inutile de rappeler que le chef de ce gouvernement nouveau appartient à la classe civile; c'est un magistrat éminent du pays; il a manifesté l'intention de rétablir l'ordre, de féconder les ressources admirables du Mexique, et il a commencé par réduire la dette nationale de 19 millions de piastres. Il serait criminel de contrarier de tels efforts par une attaque inopportune et contraire au droit.

« Elle est inopportune, car l'état de nos finances devrait nous interdire les entreprises coûteuses et lointaines; elle est contraire au droit, car qu'allons-nous faire au Mexique?

« D'après les documents officiels, nous allons au Mexique pour obtenir par la force l'exécution d'engagements violés, pour protéger nos nationaux constamment menacés dans leur sécurité et dans leurs biens, et pour rétablir l'ordre social profondément troublé.

« J'admets que le gouvernement nouveau du Mexique ait vis-à-vis de nous une part de responsabilité pour ces griefs, la plupart déjà anciens; je reconnais que le congrès mexicain a, par une loi, prononcé la suspension du paiement de la dette étrangère, mais ces motifs nous donnent-ils le droit de faire la guerre? Faire la guerre à une nation pour l'obliger à nous payer, ce serait une doctrine barbare. Le créancier a-t-il donc le droit de tuer son débiteur pour le rendre solvable et le rappeler à la bonne foi? N'existe-t-il aucun moyen pour un peuple de se faire payer des indemnités promises? Ne peut-il se saisir d'un gage, opérer une contrainte qui amènerait le résultat

qu'il désire? En fait, la détermination du gouvernement français peut-elle se justifier par des motifs plausibles?

« Il résulte de documents officiels publiés par le gouvernement mexicain que la dette réglée du Mexique vis-à-vis de la France est de 150,000 piastres, soit de 750,000 fr.

« Je sais que les réclamations de nos nationaux s'élèvent à un chiffre plus important, à 3 ou 4 millions de piastres, mais le chiffre n'en a pas encore été déterminé par une convention. Eh bien, pour obtenir le paiement de 3 à 4 millions, dont une partie est hypothéquée, est-il raisonnable de commencer par dépenser 20 à 30 millions?

« Ne serait-il pas plus sage de désintéresser d'abord nos nationaux, sauf à exercer ensuite notre recours contre le Mexique? Sur ce point, les intérêts de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre ne sont pas les mêmes. Les réclamations des Anglais contre le Mexique s'élèvent à 62 millions de piastres; la dette du Mexique vis-à-vis des Anglais, reconnue par convention, est de 5 millions; celle du Mexique vis-à-vis de l'Espagne est de 8 millions. Ainsi la France joue ici un rôle singulier au point de vue financier.

« Je ne veux rien dire du rôle que la Grande-Bretagne s'est assigné. J'ai pour l'Angleterre la plus profonde estime. Je suis convaincu qu'il y a de très-bonnes raisons pour que l'Angleterre se joigne à l'Espagne et à la France; mais je serais porté à croire qu'il s'agit pour l'Angleterre d'obtenir quelques avantages pécuniaires.

« L'honorable M. Jubinal vous a rappelé la domination de l'Espagne sur le Mexique, domination dont le caractère peut se résumer ainsi: pillage endémique et successif. Je dois ajouter que s'il y a au Mexique un sentiment profond et vivace, c'est la haine des habitants de ce pays pour les Espagnols. Si nous avions été seuls, nous aurions obtenu immédiatement satisfaction; mais, lorsque nous avions l'Espagne à nos côtés, il n'y avait pas de conciliation possible. Je vous donnerai une preuve décisive de la haine du Mexique pour l'Espagne.

« Les armées combinées sont arrivées à la Vera-Cruz. Une épidémie était imminente. Alors le général en chef français s'est adressé au général mexicain et lui a dit que ses troupes pouvaient être menacées par le fléau. Le général mexicain a répondu qu'il avait à soixante kilomètres un plateau aéré, salubre, que les Français pouvaient y aller, que 2,000 Mexicains serviraient de tête de colonne, et il ajoute: « Mais pas un Castillan ne passera par le pont qui sert de défilé de l'une à l'autre vallées; il ne faut pas que le sol mexicain soit souillé par la présence d'un seul Espagnol. »

« Je ne crois pas me tromper en disant que cette haine contre les Espagnols a en partie pour base l'horreur de la royauté. Parler ainsi n'a rien de séditieux au Mexique, puisque ce pays est en république.

« Depuis fort longtemps on a indiqué le moyen de résoudre la difficulté qui existe avec le Mexique; ce moyen, c'est l'occupation des deux principaux ports: la Vera-Cruz et Tampico; le Mexique n'a d'autres revenus que ses douanes, ces deux ports alimentent pour ainsi dire à eux seuls le trésor public. Le gouvernement mexicain abandonnerait une partie du revenu de ses douanes. Il serait facile avec cela que nous fussions remboursés de 3 ou 4 millions.

« Pour obtenir ce remboursement, il n'est pas besoin de 330 canons, de 5,000 matelots, de 3,000 hommes de débarquement, auxquels on vient de joindre encore un supplément de 3,000 hommes. La dépense pourra être de 10 ou 15 millions; or, avec beaucoup moins, nous aurions obtenu le paiement que nous réclamons. »

L'honorable membre a vu dans les dépêches que vingt-trois actes de violence, dont six assassinats, contre des Français, avaient eu lieu au Mexique. « Ces faits, dit-il, sont assurément regrettables; mais la configuration du Mexique est telle qu'elle favorise beaucoup les actes de cette nature, et la police n'est pas faite dans ce pays aussi bien qu'à Paris.

« Je rappellerai ensuite à la Chambre un fait tragique qui s'est passé sur le littoral de la mer Rouge, dans une ville dépendant du gouvernement ottoman. La famille d'un consul français a été égorgée. Avons-nous pour cela fait la guerre à la Porte?

« La France a-t-elle voulu convertir la Porte au suffrage universel? (On rit.) Avons-nous voulu implanter en Turquie un gouvernement qui ressemble au nôtre? Non; la France a demandé une réparation, et elle l'a obtenue.

« Je me crois fondé à soutenir que le gouvernement français

n'a pas de raisons, mais peut-être des prétextes. La vraie raison de la guerre ne saurait être la réclamation de 150,000 piastres. »

L'orateur se reporte ici au traité conclu entre les trois puissances le 31 octobre 1861, puis aux dépêches qui ont été communiquées par le gouvernement. Il trouve dans une de ces dépêches de M. Thouvenel à M. le contre-amiral Jurien de la Gravière le passage suivant:

« Les puissances alliées ne se proposent aucun autre but que celui qui est indiqué dans la convention; elles s'interdisent d'intervenir dans les affaires intérieures du pays et notamment d'exercer aucune pression sur les volontés des populations quant au choix de leur gouvernement. Il est cependant certaines hypothèses qui s'imposent à notre prévoyance et que nous avons dû examiner. Il pourrait arriver que la présence des forces alliées sur le territoire du Mexique déterminât la partie saine de la population, fatiguée d'anarchie, avide d'ordre et de repos, à tenter un effort pour constituer dans le pays un gouvernement présentant les garanties de force et de stabilité qui ont manqué à tous ceux qui s'y sont succédés depuis l'émancipation. »

« Messieurs, ce langage me cause une vive inquiétude, car il a ses précédents, et je n'ai qu'à me reporter au texte des dépêches écrites en 1849, au moment où se préparait l'expédition de Rome. M. le ministre des affaires étrangères disait aussi qu'on n'exercerait aucune pression sur les volontés des populations.

« On parlait de la partie honnête de la population, comme on parle aujourd'hui de la partie saine. A ce sujet, nous demandons aussi catégoriquement que l'a fait M. Jubinal une réponse du gouvernement. Cette réponse, elle existe en partie dans les documents diplomatiques.

« Messieurs, il faut que je vous rappelle que c'est en novembre qu'est partie l'expédition, et que c'est en décembre qu'elle est arrivée dans les eaux de la Vera-Cruz. En janvier, on a compris qu'il fallait que notre armée du Mexique fût suffisamment forte pour remplir sa mission d'une manière efficace. Il est décidé que son effectif sera augmenté. »

Ici l'orateur cite une dépêche adressée le 20 janvier par le comte Russell à lord Cowley. Le comte Russell écrit à lord Cowley qu'il a vu M. le comte de Flahaut, ambassadeur de France à Londres, et qu'il a appris de lui que l'effectif de notre expédition au Mexique allait être augmenté.

« Certes, continue l'orateur, si nous sommes en face d'un droit certain et d'un grand but à accomplir, il est d'une sage précaution que l'armée de la France ne soit pas inférieure à celle des nations qui combattent avec elle. Mais quel est ce but? C'est là ce que nous devons rechercher. Eh bien! messieurs, écoutez. »

Ici l'orateur cite une dépêche adressée le 24 janvier par le comte Cowley au comte Russell et dont voici la substance: « J'ai entendu dire que les officiers qui vont au Mexique y vont pour placer l'archiduc Maximilien sur le trône, et j'ai eu nécessaire de questionner M. Thouvenel.

« Je lui ai demandé si des négociations étaient pendantes, à cet égard, entre la France et l'Autriche. Il m'a répondu négativement, et il a ajouté que les négociations étaient pendantes seulement entre l'Autriche et les Mexicains venus à Vienne pour voir le prince. »

L'orateur donne encore lecture d'une dépêche du comte Russell à sir Wyke, et dont le sens est que l'archiduc Maximilien sera invité par un grand nombre de Mexicains à monter sur le trône.

« Il faut, continue l'honorable membre, écarter toute équivoque. La langue diplomatique a les mots et les sous-entendus. Quelle cause a pu déterminer trois grandes puissances à faire pointer sur Mexico? Quel est le sens de cette expédition? Je n'ai pas à me prononcer. Cependant, puisqu'il y a eu un nom propre prononcé, il m'est permis de m'étonner que trois puissances, la France, l'Angleterre et l'Espagne, prennent sous leur protection un prince autrichien pour l'asseoir sur le trône d'un peuple libre.

« Que le prince Maximilien soit orné de toutes les vertus de sa maison, je le veux bien; je suis le premier à le déclarer sans le savoir (on rit); mais l'emploi de ces vertus aura mieux sa place dans son pays que dans cet autre pays si éloigné du sien, où il ne fera que passer, jouet de deux factions: celle qui l'aura assis sur le trône et celle qui voudra le renverser.

« Et ce prince Maximilien, qui semble avoir accepté cette can-

didature d'aventure, il est sérieusement occupé avec un homme politique. Savez-vous ce qu'est cet homme politique? C'est un maître de langue espagnole. (Nouveaux rires.)

« Et voilà pour quelle prétention on prodiguerait les trésors et le sang de la France, sous le prétexte d'aller venger nos nationaux!

« Si la candidature du prince Maximilien avait fait éclosion sous le drapeau de la France, nous serions obligés de le soutenir. Rien ne nous y oblige.

« N'est-il pas d'ailleurs dangereux que la France aille établir sur divers points du globe des garnisons qui finiront par lui coûter chaque année une cinquantaine de millions? Voyez ce qui se passe à Rome: c'est ce qui se passerait à Mexico. Il faudrait y entretenir une garnison, et quand les membres d'une Chambre à venir demanderaient au gouvernement: « Quand retire-t-on nos troupes du Mexique? » on nous répondrait en disant: « Nous attendons, » en invoquant la raison, le temps et la Providence.

« Il nous faut des choses plus précises. Il ne nous plaît pas de nous engager dans des aventures susceptibles de compromettre la dignité du pays. Tant que le gouvernement ne se sera pas nettement expliqué, les défiances de la Chambre seront des défiances patriotiques. »

« — Pendant que nos soldats marchent sur Mexico, répondit M. Billault; au moment peut-être où ils combattent, on cherche à démontrer qu'ils ne sont que les instruments d'une intrigue et que la guerre du Mexique est une guerre illégitime.

« Je ne sais si une discussion pareille est bonne, opportune et patriotique; mais puisque ces doutes ont été émis, je viens sommairement, simplement, sans phrases, rétablir les faits pour vous, Messieurs, et pour le pays.

« La guerre que nous avons déclarée au Mexique est aussi légitime que jamais guerre ait pu l'être. Depuis de longues années des outrages odieux ont été prodigués aux Français. Les gouvernements qui se sont succédés, non-seulement n'ont pu protéger nos nationaux, mais ils ont coopéré à favoriser le brigandage dont nos compatriotes ont été victimes. Le sang des Français a coulé, on a extorqué leur argent, confisqué leurs propriétés; plusieurs de nos consuls ont été incarcérés, un de nos ministres, même, a été menacé.

« Nous avons souffert pendant nombre d'années tout ce que la patience d'une grande nation peut tolérer; mais notre dignité, nos intérêts, marquaient enfin un terme à toutes les violences de cette anarchie si tendrement caressée par l'honorable préopinant.

« Ce terme était marqué quand tous les intérêts français réclamaient une énergique intervention, quand les droits de nos nationaux étaient sacrifiés dans toutes les républiques du nouveau monde. Notre bras a même été trop lent dans l'intérêt de notre influence et de notre politique.

« L'honorable M. J. Favre a dit que sur notre insistance un accommodement eût été facile. Les accommodements! Mais les différents gouvernements du Mexique les ont prodigués; tous nous faisaient des promesses pour les violer le lendemain; pour nous indemniser, ils mettaient en dépôt des sommes d'argent qui, une fois accumulées, les tentaient, et ils se les volaient à eux-mêmes. (On rit.)

« L'honorable M. Jules Favre nous conseille d'occuper les ports et de retenir les produits des douanes. Lisez les dernières dépêches, vous y verrez que cette convention a été faite et que le lendemain un décret du gouvernement mexicain annulait les droits extérieurs et les remplaçait par des droits intérieurs.

« Je vous le demande, messieurs, à toutes ces violences, à toutes ces injures, à toutes ces divisions, ne devait-il pas y avoir une limite pour la patience de la France? (Très-bien! très-bien!)

« Entreprendre la défense d'un gouvernement qui depuis quarante ans a donné l'exemple de la plus déplorable anarchie, c'est trop préjuger de l'éloquence, c'est ne pas assez préjuger du sens politique de l'assemblée.

« La guerre est nécessaire, elle est légitime, elle est commandée par l'honneur et par l'intérêt de la France.

« La France ne fait pas à elle seule cette expédition, et vous vous en plaignez. Il y a cependant dans ces guerres faites en commun une grande pensée politique. Les puissances de l'Europe se jalourent facilement sur le terrain du nouveau monde, et c'est pour écarter tout soupçon que nous avons dit à l'Angleterre et à l'Espagne: « Venez avec nous. » Nous l'avions dit aussi à l'Amérique, mais elle a refusé; elle a des vues ul-

térieures, et notre politique ne lui convient pas. Notre offre était loyale et nous avons eu raison de la faire. (*Très-bien! très-bien!*)

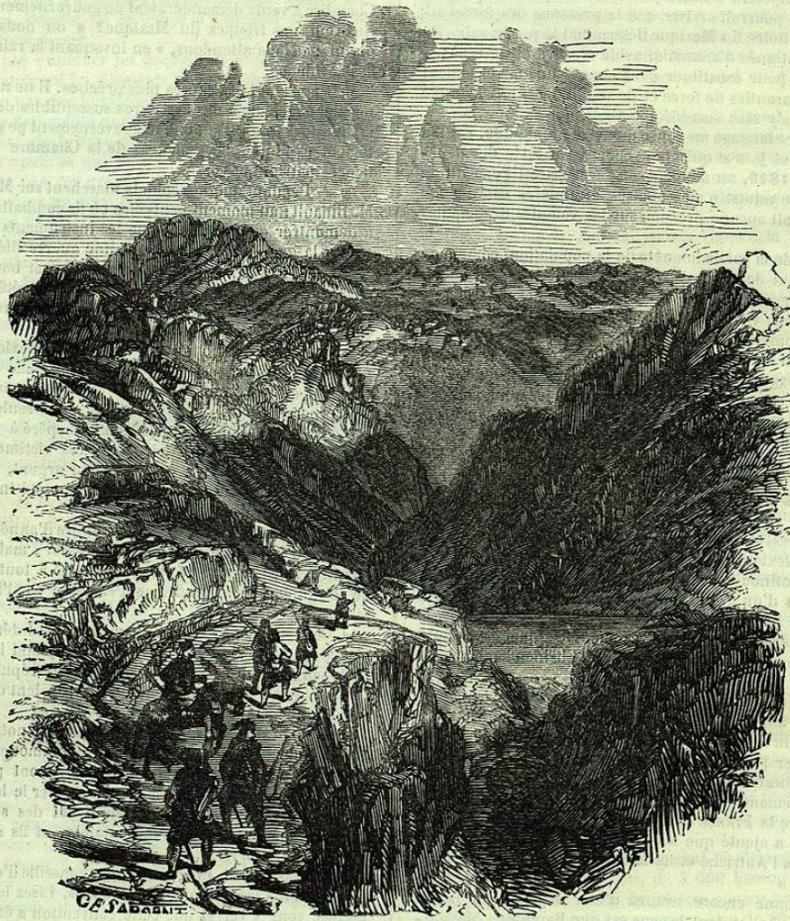
« Cette expédition faite par trois puissances devrait vous rassurer contre ces suppositions qui ont été la base de votre discours. Vous attribuez au gouvernement je ne sais quels projets, sans pouvoir produire aucune preuve à l'appui de vos assertions.

« Les véritables motifs de l'expédition sont dans la convention passée entre les trois puissances; c'est la protection plus efficace de la personne et de la propriété de nos nationaux.

« Quant aux préoccupations de l'honorable M. Jules Favre

tables. Nous avons quitté la Vera-Cruz le 20 février; nous devons être à Mexico. (*Très-bien! très-bien!*)

« Maintenant si, par un retour bien facile à prévoir, ces populations, opprimées depuis quarante ans par des gouvernements qui les ont décimées, se réveillent, et, délivrées, veulent se donner un gouvernement d'ordre et de liberté, les en empêcherions-nous? Empêcherions-nous ce malheureux peuple de chercher une combinaison nouvelle qui lui assure la sécurité, la propriété, la fortune, la vie? Non. Cette liberté doit lui être laissée; mais nous n'exercerons aucune contrainte: notre appui moral, nos conseils sont assurés à ces populations; notre force matérielle, jamais. L'indépendance et la souveraineté



Les Cumbres.

au sujet de modifications arrêtées d'avance dans le régime intérieur du Mexique, je me reporte encore à la convention: j'y vois encore cet engagement pris par les trois puissances de ne rechercher dans l'expédition ni acquisitions de territoires ni avantages particuliers, et de ne pas exercer une influence pouvant empêcher la nation mexicaine de constituer librement la forme de son gouvernement.

« Voilà les obligations nettes, précises, réglées et acceptées par les trois puissances.

« M. Jules Favre demande pourquoi nous allons à Mexico. Parce que la situation topographique et hygiénique du pays le demande autant que la situation politique. Rester sur le littoral, ce serait ne rien faire contre le Mexique et livrer nos troupes à la maladie. Il faut laisser derrière nous la fièvre jaune et aller chercher dans l'intérieur du pays des ennemis moins redou-

des vœux populaires ne seront pas plus violés au Mexique qu'ailleurs.

« Quant à ces bruits qui donnaient ombrage à l'ambassadeur de S. M. Britannique, y avait-il là rien de bien grave? Les officiers français auraient dit en partant pour le Mexique qu'on allait y faire une royauté à un prince allemand. Quelle autorité de semblables assertions pouvaient-elles avoir? Cependant l'ambassadeur d'Angleterre s'est ému de ce qui se disait à cet égard, et il est allé à notre ministre des affaires étrangères qui lui a répondu: Cela n'est pas. Voilà les faits.

« En résumé, cette guerre légitime commandée par notre intérêt sera conduite énergiquement. Nous désirons que notre expédition permette à ce malheureux peuple de se donner un meilleur gouvernement; ce résultat, nous l'appelons de toutes nos espérances; nous n'y travaillerons pas de nos armes.

« Je termine par un seul vœu: c'est que les armes de la France triomphent au Mexique comme ailleurs, comme toujours, et y amènent la paix et la liberté. » (*Vive approbation.*)

L'amendement présenté par MM. J. Favre, etc., fut mis aux voix et rejeté.

CHAPITRE III

Projet d'ultimatum. — Dissentiments entre les plénipotentiaires. — Instructions données par M. Thouvenel. — Préliminaires de la Soledad. — Rupture des négociations.

L'occupation de la Vera-Cruz s'effectua sans difficulté; mais les dissentiments commencèrent entre les puissances, à propos de l'ultimatum qui devait être signifié au gouvernement mexicain; la France réclamait douze millions de piastres, en raison des faits accomplis jusqu'au 31 juillet 1861.

Le solde du compte réglé séparément en 1853.

L'exécution pleine, loyale et immédiate d'un contrat passé au mois de février 1859, entre le gouvernement mexicain et la maison Jecker qui avait avancé deux millions de piastres non remboursées.

Le gouvernement français se réservait le droit de fixer le chiffre de ces réclamations ultérieures, pour les faits accomplis pendant le dernier semestre de l'année 1861; il exprimait le désir que des satisfactions et réparations fussent accordées à la France, à l'occasion des insultes dont le ministre avait été l'objet à Mexico, le 14 août 1861. Il fallait, en outre, que le gouvernement mexicain s'engageât à rechercher et à punir les auteurs des nombreux assassinats commis contre des Français; à destituer le colonel Rajos, qui au mois d'octobre 1859, avait été complice du meurtre de M. Ricke, vice-consul de France à Tépic; qu'un reliquat de onze mille piastres fût payé sur-le-champ à la veuve et aux enfants de cette déplorable victime.

Le projet d'ultimatum des plénipotentiaires français accordait au ministre de France le droit d'assister en tout état de cause, et par tel délégué qu'il désignerait, à toutes instructions ouvertes par la justice criminelle du pays; en garantie de l'accomplissement des conditions financières et autres posées par l'ultimatum, la France se réservait le droit d'occuper la Vera-Cruz, Tampico, ou tout autre port, et d'y charger des commissaires spéciaux d'assurer la rentrée des sommes dues à la France, et de prélever sur le produit des douanes les fonds stipulés par les conventions au profit des puissances étrangères; les commissaires auraient eu la faculté de réduire les droits de douane, les plénipotentiaires de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne auraient réglé la répartition, entre les parties intéressées, des sommes prélevées sur le produit des douanes, ainsi que le mode et les époques de paiement des indemnités.

Des débats s'élevèrent sur cet ultimatum; sir Charles Wyke et le général Prim en trouvèrent les chiffres exorbitants, s'opposèrent à ce qu'on stipulât l'exécution du contrat passé par le général Miramon avec la maison Jecker, et firent une foule d'objections. Consulté par M. Dubois de Saligny, M. Thouvenel l'autorisa à céder sur quelques points; mais il maintint qu'il fallait toujours au début une affirmation nette et catégorique de ce que chaque puissance comptait obtenir, sans que les exigences mises en avant par l'une d'elles entraînent de droit l'appui des deux autres. Quelques mois de la dépêche du 28 février 1862 semblaient faire pressentir ce qui arriva.

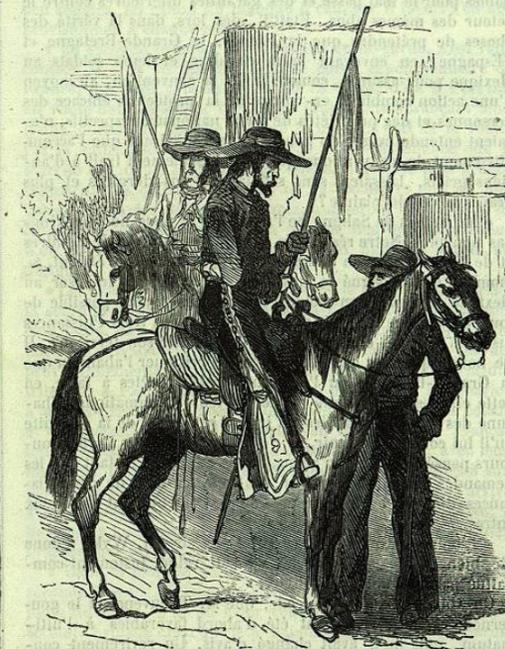
« Si en ce qui nous concerne, nos conditions dépassaient la mesure de celles dont les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Espagne seraient bien décidés à se contenter, nous aurions à aviser à l'attitude qui conviendrait le mieux à nos intérêts, en examinant s'ils n'auraient pas trop à souffrir de concessions faites au maintien d'une action commune des trois cours, ou si nous devrions, en restant scrupuleusement fidèles à l'esprit de la convention de Londres, c'est-à-dire en ne recherchant au Mexique ni avantage particulier, ni acquisition territoriale, poursuivre séparément les satisfactions dues à la France. »

Relativement à l'affaire Jecker, M. Thouvenel disait:

« J'appelle votre attention sur l'importance de bien séparer ce qui, dans cette affaire, peut réellement compromettre les intérêts que nous avons le devoir de protéger, de ce qui en affecterait d'autres d'un caractère tout différent. Le gouvernement actuel ne saurait prétendre priver nos nationaux des avantages que leur assurerait une mesure régulière prise par

l'administration du général Miramon, par cette unique raison, que cette mesure émanait d'un ennemi; mais nous serions mal fondés, de notre côté, à vouloir imposer au gouvernement actuel des obligations qui ne découleraient pas essentiellement de sa responsabilité gouvernementale. »

Déjà aux yeux de notre ministre des affaires étrangères, on s'était écarté des limites de la convention de Londres; on en faisait une interprétation forcée. « C'est à tort, disait-il dans la même dépêche, que sir Ch. Wyke et M. le général Prim ont voulu, si je ne me trompe, voir dans ses clauses le droit, pour chacun des représentants des trois Puissances, d'exercer un contrôle obligatoire sur les demandes présentées par ses collègues au nom de leurs gouvernements respectifs. Il n'a jamais été entendu, en effet, qu'on dût se soumettre à une appréciation réciproque de ses griefs, et que les réparations exigées par la dignité ou les intérêts lésés de l'une des Puissances dussent être limitées à celles dont les deux autres seraient autorisées à se contenter. Il était naturel, sans doute, qu'ayant à



Les guerillos mexicains.

formuler un ultimatum en commun, les divers commissaires s'édifiassent d'abord mutuellement sur les griefs pour lesquels ils avaient à réclamer satisfaction; mais cette communication préalable, faite à titre de simple information et en vue de mieux constater l'accord des différents représentants, n'entraînait nullement, je le répète, pour l'un d'eux, le droit de discuter ces griefs. La convention du 31 octobre a dévolu aux commissaires le pouvoir de statuer à propos des réclamations, mais, comme elle le dit elle-même, sur les questions que pourraient soulever l'emploi et la distribution des sommes d'argent qui seront recouvrées du Mexique, en ayant égard aux droits respectifs des parties contractantes. C'est, dans le principe, à chaque Puissance à apprécier seule ce qu'elle est légitimement fondée à réclamer. Autrement, si on avait dû se livrer d'abord à un examen réciproque des demandes formulées de part et d'autre, comme le pensaient vos collègues, on eût été exposé, ainsi que cela a été reconnu, à voir s'écouler plusieurs mois avant d'en avoir fini avec cette tâche. »

Une des objections faites par sir Charles Wyke disait que, l'ultimatum n'ayant dû comprendre que les réclamations déjà admises par le Mexique, en vertu des traités et des conventions. Elle fut refusée par MM. de Saligny et Jurien de la Gravière, dans le sens qu'indique une dépêche ultérieure de M. Thouvenel,